

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 26 mai 2026 à 19 h au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présentes les personnes suivantes :

Membres du conseil d'administration

Madame Marilyn Allard
Monsieur Pier-Charles Boily
Monsieur Rémi Dufour
Madame Mélanie Gagnon, présidente

Monsieur Marc Latour
Monsieur Maxime Latulippe, vice-président
Madame Cynthia Minier
Madame Sandy Tremblay

Sont également présents : monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe, monsieur Jean-François Tadros, directeur général adjoint et responsable des Services éducatifs jeunes, monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily, secrétaire général, monsieur Olivier Bergeron, directeur du Service des ressources humaines et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

Sont absents : madame Maézie Caouette, monsieur Jérôme Carette, madame Christine Girard, madame Maude Larouche et madame Mireille Tremblay.

Invités : monsieur Marc-André Ouellette, directeur du Service des ressources financières.

Mot de bienvenue

Madame Mélanie Gagnon, présidente, souhaite la bienvenue à tous.

1. CONVOCATION ET QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum et la procédure de convocation ayant été respectée, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

2. ORDRE DU JOUR : ADOPTION

CA260526-01 **Sur proposition de madame Cynthia Minier, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance avec l'ajout du point 8.6 : « Appui au projet d'ajout de vestiaires au Collège d'Alma dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* ».**

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 avril 2026

CA260526-02 Sur proposition de madame Cynthia Minier, il est résolu à l'unanimité de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2026 puisque chaque membre en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter le procès-verbal.

3.2. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 19 mai 2026

CA260526-03 Sur proposition de madame Sandy Tremblay, il est résolu à l'unanimité de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mai 2026 puisque chaque membre en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter le procès-verbal.

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RÉUNION

Madame Mélanie Gagnon, présidente, demande si des membres ont des conflits d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Selon l'article 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, il y a un conflit d'intérêts pour Mme Sandy Tremblay qui est membre du personnel enseignant du Centre de services scolaire pour le point :

- 8.2 « Non-renforcement d'enseignantes et d'enseignants pour surplus de personnel ».

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, présente son rapport au conseil d'administration en date du 26 mai 2026. Il fait notamment état des dossiers suivants :

- Le suivi du plan d'action du PEVR;
- Le processus visant à constituer la banque de relève des directions et directions adjointes d'établissement qui s'est complétée le 20 avril avec quatre candidatures retenues, à savoir mesdames Tanya Paradis, Mylène Lapointe, Mélanie Tremblay et Karine Thibeault. Deux autres personnes complètent actuellement le processus de sélection;
- La nomination de Mme Isabelle Voisine à titre de directrice du Centre de formation générale des adultes à la suite du départ à la retraite de Mme Stéphanie Bonneau;
- L'octroi de contrats pour l'achat d'une pileuse en formation professionnelle et la réfection de la cour d'école à Maria.

7. AGENDA DE CONSENTEMENT (DÉCISIONS OU INFORMATIONS EN BLOC)

7.1. Dénonciation d'intérêts du directeur général

Monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, invite les membres à prendre note du fait qu'il est :

- président du conseil d'administration du Consortium québécois de développement des pratiques psychomotrices;
- administrateur au sein du bureau de direction de la Fédération des centres de services scolaires du Québec.

Il invite le conseil à prendre les précautions appropriées afin que, dans le cadre de ses fonctions de directeur général du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean, toutes mesures jugées adéquates à l'égard de la présente dénonciation soient prises afin d'éviter et de prévenir les situations de conflits d'intérêts ou d'apparence de tels conflits.

Également, il s'engage à mettre en place des mesures (ex. : se retirer du traitement de tout dossier et de prise de décision qui pourraient le placer en situation de conflits d'intérêts ou d'apparence d'un tel conflit) au regard de la dénonciation effectuée ci-dessus.

8. SUJETS NÉCESSITANT DES ÉCHANGES

8.1. Recommandation du CRR : modalités de répartition des allocations de fonctionnement

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire doit déterminer la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, faites dans le cadre d'un processus de concertation;

Considérant que les règles budgétaires de consultation ont été déposées le 20 avril 2026 par le MÉQ et que celles-ci sont maintenant regroupés en 37 thèmes. Les concepts de mesures dédiées, protégées et non transférables sont modernisés afin d'offrir une plus grande flexibilité au réseau scolaire dans le déploiement et la gestion des allocations accordées. Dans un contexte de décloisonnement, il est attendu que les organismes scolaires réalisent des dépenses au sein de chacune des grandes mesures thématiques, et ce, afin de respecter les grandes orientations gouvernementales en matière de financement de l'éducation;

Considérant qu'il est requis qu'un minimum de 20 % des allocations de fonctionnement accordées *a priori*, soit les enveloppes connues dès la diffusion des paramètres initiaux, soit transféré directement au budget des établissements d'enseignement sous forme de ressources financières octroyées en argent;

Considérant la recommandation du comité de répartition des ressources sur les modalités et règles de répartition de chacun des thèmes, sur la base des règles budgétaires 2025-2026;

Considérant la recommandation du comité de répartition des ressources de transférer directement au budget des établissements d'enseignement un minimum de 20 % des allocations de fonctionnement accordées *a priori*.

CA260526-04

Sur proposition de monsieur Maxime Latulippe, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- d'approuver la répartition des règles budgétaires de fonctionnement 2026-2027 sur la base des règles de répartition des mesures destinées à un transfert vers les établissements et des autres mesures 2026-2027 adoptées le 31 mars 2026 par le conseil d'administration (CA260331-04), présentées selon les nouveaux regroupements des mesures 2026-2027;
- d'approuver de transférer directement au budget des établissements d'enseignement 27,78 % des allocations de fonctionnement accordées *a priori*.

8.2. Non-renouvellement d'enseignantes et d'enseignants pour surplus de personnel

Monsieur Rémi Dufour se joint à la rencontre par téléphone à 19h 36.

Pour ce point, madame Sandy Tremblay, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retire de la salle à 19 h 37 pour les délibérations et le vote, et ce en application de l'article 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

Considérant l'analyse des besoins et excédents d'effectifs du personnel enseignant faite par le Service des ressources humaines avec l'ensemble des directions d'établissements;

Considérant que les besoins et excédents d'effectifs ont été analysés en fonction des paramètres de l'organisation scolaire 2026-2027, et ce, conformément aux dispositions relatives à la tâche éducative et aux règles de formation de groupes d'élèves;

Considérant que cette démarche de non-renouvellement se fait en application de l'entente locale intervenue entre le Centre de services scolaire et le Syndicat de l'enseignement;

Considérant les informations fournies au Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean;

CA260526-05

Sur proposition de madame Cynthia Minier, les sept membres présents sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de ne pas renouveler l'engagement des enseignantes et enseignants en surplus de personnel dont le nom apparaît en annexe confidentielle pour l'année 2026-2027.

Madame Sandy Tremblay réintègre la salle à 19 h 39.

Monsieur Rémi Dufour quitte la rencontre à 19 h 39.

8.3. Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage : consultation

Considérant la politique actuellement en vigueur adoptée en 2010;

Considérant qu'en vertu de l'article 235 de la *Loi sur l'instruction publique*, la politique doit faire l'objet d'une consultation auprès du comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, avant son adoption;

Considérant que dans le cadre d'une démarche de mise à jour de la politique, une première étape de consultation plus large a eu lieu, auprès du comité consultatif de gestion, CCEHDAA et du Comité paritaire EHDAA de l'enseignement et que les observations et commentaires de ces instances ont été pris en considération;

Considérant que le projet de la politique issue de ce travail est maintenant soumis au conseil d'administration pour une adoption pour fins de consultation auprès du CCEHDAA;

Considérant les explications données et le projet de la politique soumis au conseil d'administration pour examen et adoption;

CA260526-06

Sur proposition de monsieur Pier-Charles Boily, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter le projet de politique;
- de soumettre le projet de politique en consultation auprès du comité consultatif EHDAA dont le retour doit être fait le 2 juin 2026.

8.4. Organisation scolaire jeunes

Monsieur Jean-François Tadros, directeur général adjoint et responsable des Services éducatifs jeunes, présente le processus de l'organisation scolaire ainsi que l'organisation des services éducatifs aux jeunes pour l'année 2026-2027.

Le travail est réalisé par le comité d'arrimage de l'organisation scolaire et les directions des écoles primaires et secondaires, sous la coordination des Services éducatifs jeunes. Dans les écoles, le conseil d'établissement et le personnel sont impliqués pour certains volets. Les travaux se réalisent à travers diverses étapes, en respectant les divers encadrements et balises, notamment les conventions collectives.

Il faut prendre en compte que la situation demeure évolutive et que la mise à jour de la clientèle ne sera définitive qu'au 30 septembre 2026.

8.5. Calendrier annuel 2026-2027 des séances ordinaires du conseil d'administration

Considérant que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire;

Considérant que le conseil d'administration doit, par résolution, fixer la date, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires pour l'année scolaire 2026-2027;

CA260526-07

Sur proposition de madame Sandy Tremblay, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- que les séances du conseil d'administration pour l'année scolaire 2026-2027 aient lieu à la salle 215 du centre administratif du Centre de services scolaire (à moins d'indication contraire), à 19 heures, aux dates suivantes:
 - 25 août 2026
 - 24 novembre 2026
 - 26 janvier 2027
 - 23 mars 2027
 - 27 avril 2027
 - 25 mai 2027
 - 22 juin 2027

8.6. Appui au projet d'ajout de vestiaires au Collège d'Alma dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

Considérant que le Centre de services scolaire, le Collège d'Alma et Ville d'Alma ont collaboré à la construction d'un terrain synthétique de football et en font un usage commun;

Considérant l'augmentation du nombre d'utilisateurs autant scolaires que civils;

Considérant les besoins exprimés par les utilisateurs en matière d'accès aux blocs sanitaires et considérant notamment les besoins liés aux différences d'âge des élèves;

CA260526-08

Sur proposition de monsieur Marc Latour, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'appuyer le Collège d'Alma dans un projet de construction de vestiaires afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air*.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucune

10. FIN DE LA RÉUNION

10.1. Prochaine réunion

Selon le calendrier des séances 2025-2026, la prochaine réunion publique du conseil d'administration aura lieu le 22 juin 2026.

10.2. Levée de la réunion

CA260526-09

La séance est levée à 20 h 24 sur la proposition de madame Cynthia Minier, laquelle est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mélanie Gagnon'.

Mélanie Gagnon
Présidente
du conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pier-Olivier Cloutier-Boily'.

Pier-Olivier Cloutier-Boily
Secrétaire général